



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-48705>

Département(s) de publication : **76, 62, 80, 02, 60, 59, 17**

Annonce n° **24-48705**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Chambre de Commerce et D'industrie Hauts-de-france

Correspondant : MME VANDROMME Adeline, Chambre de Commerce et D'industrie Hauts-de-france

Adresse : 299 Boulevard de Leeds, 59031 Lille cedex

Coordonnées :

Courriel : Achats@hautsdefrance.cci.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de reconnaissances subaquatiques de la porte amont du bassin de commerce du port du Tréport en vue de son remplacement.

Lieu d'exécution : Port du Tréport, Tréport

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : RECONNAISSANCES SUBAQUATIQUES DE LA PORTE AMONT DU BASSIN DE COMMERCE DU PORT DU TREPORT EN VUE DE SON REMPLACEMENT

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Voir CCAP

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le marché est financé à hauteur de 100% par le Conseil Départemental de la Seine Maritime. Paiement sous 30 jours via chorus

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Le marché public pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour le même marché. Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire) conformément aux dispositions de l'article R2142-20 du code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement et ce conformément

aux dispositions de l'article R2142-22 du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique. Enfin, conformément à l'article R2142-4 du code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Si toutefois cela se produisait, l'acheteur rejettera toutes les offres qui ne respectent pas cette règle et les déclarera irrégulières.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Voir RC
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : Voir RC
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné : Voir RC

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Voir RC

Commentaire sur les justifications : Voir RC

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/05/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCIR-LHDF-2024-31

Renseignements complémentaires : La CCI de région HAUTS-DE-FRANCE, en tant que concessionnaire du Port du Tréport, agit en entité adjudicatrice dans le cadre du présent marché. Le marché sera traité

à prix global et forfaitaire, par application du montant indiqué dans l'acte d'engagement. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur, peut, conformément à l'article R 2185-1 du code de la commande publique, décider à tout moment de déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général. La durée du marché est de 12 semaines, à compter de sa notification au titulaire. Le délai d'exécution des prestations est de 8 semaines, conformément au planning transmis en annexe, comprenant 3 semaines de préparation. Date prévisionnelle de commencement des prestations : juin. Les candidats sont tenus de répondre à l'intégralité du marché, à défaut, leur offre sera jugée irrégulière. Les visites sont possibles dans les conditions du règlement de la consultation. Si les conditions sont remplies, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique, de passer sous forme de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence des marchés de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Conformément aux dispositions de l'article R 2152-3 et suivants du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. Le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées, inacceptables et celles qui demeurent irrégulières. Les candidats transmettront un mémoire technique permettant de répondre aux critères de jugement indiqués à l'article 7.2.1 du règlement de la consultation. Des négociations sont possibles dans les conditions du règlement de la Consultation, toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. Les offres devront être entièrement dématérialisées, toutefois, la transmission d'une copie de sauvegarde est possible dans les conditions du règlement de la consultation. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande via la plateforme de dématérialisation (www.marches-publics.gouv.fr), au plus tard à la date indiquée dans le règlement de la consultation. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr. Information complémentaire au règlement de la Consultation

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2531106&orgAcronyme=l2m>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/04/2024